



Cette modification a pour objet de répondre aux questions et d'apporter les modifications suivantes :

Q1. Dans la section B. 3.1, à la page 17, le document mentionne ce qui suit : « L'entrepreneur devra s'assurer que les ouvriers obtiennent une carte d'identité à leur arrivée à la GRC et qu'ils la remettent avant de partir au Groupe de l'administration de la sécurité, au dortoir Fort Dufferin. Les professeurs devront présenter une pièce d'identité avec photo remise par le gouvernement en échange d'une carte d'identité de la Division Dépôt. » Ceci veut-il dire que tous les professeurs devront obtenir une carte d'identité et la remettre au dortoir Fort Dufferin tous les jours?

A1. *Cette exigence dépendra de la durée du contrat. Les professeurs qui enseigneront pendant cinq jours ou plus pourront garder leur carte d'identité, tandis que les autres devront obtenir et remettre une carte d'identité tous les jours. La marche à suivre pour les cartes d'identité sera décrite dans la commande subséquente à l'offre à commandes. Voir la modification de la clause ci-dessous.*

Q2. À l'Annexe 1, section 13.0, à la page 24, le document mentionne qu'un « rapport d'évaluation du cours » sera remis à chaque apprenant. Les renseignements que contiennent ces rapports seront-ils partagés avec le soumissionnaire?

A2. *Non.*

Q3. À l'Annexe 1, section 16.0, à la page 25, le document mentionne ce qui suit : « Tout problème devra être communiqué au chargé de projet. » Nous aimerions que la même règle s'applique au soumissionnaire, c'est-à-dire que le soumissionnaire ou son représentant désigné soit mis au courant de tout problème relatif aux professeurs embauchés par le soumissionnaire et participe aux discussions et communications à ce sujet.

A3. *Ce point est traité à l'Annexe 1, section 13.0, à la page 24.*

Q4. À l'Annexe 6, à la page 31, le soumissionnaire doit-il remplir le tableau sur les caractéristiques obligatoires des catégories de ressources ou ce tableau sera-t-il plutôt utilisé par le comité d'évaluation pour évaluer la proposition du soumissionnaire?

A4. *Les cases doivent être cochées. La proposition devra satisfaire à tous les critères obligatoires pour être prise en considération. Les évaluateurs confirmeront si c'est le cas lorsqu'ils examineront les documents présentés avec l'offre.*

Page 17 de 40

Section B, 3.1

SUPPRIMER : 3^e paragraphe au complet

INSÉRER: Des cartes d'identité seront exigées. Une pièce d'identité avec photo remise par le gouvernement en échange d'une carte d'identité.

Page 28 de 40

Bas de la page

SUPPRIMER: Les mots « Trois (3) références »